



L'agriculture raisonnée expliquée par son référentiel

Illustration des 68 points d'engagements contenus dans les 14 chapitres du référentiel national agriculture raisonnée

Identification des animaux

Cela implique la création national d'identification des animaux et assure la traçabilité de l'élevage, de l'âge, de la race, et de la catégorie de tous les animaux de l'élevage.

État des des animaux

Assurer optimiser les conditions d'élevage pour favoriser le bien-être des animaux.

Santé des animaux

Respecter les protocoles de santé animale, garantir l'accès à des soins vétérinaires adaptés et appropriés, en collaboration avec les vétérinaires.

Antibiotiques des animaux

Les antibiotiques sont réservés à leur usage vétérinaire. La prescription est réservée aux vétérinaires de leur territoire.

Hygiène

Le respect de règles d'hygiène et d'assainissement favorise la santé des animaux et la préservation des produits agricoles.

Qualité des produits et travail

L'agriculture raisonnée vise à garantir la qualité des produits agricoles et à promouvoir le bien-être des animaux de l'élevage.

Qualité des produits de l'agriculture

L'agriculture raisonnée vise à garantir la qualité des produits agricoles et à promouvoir le bien-être des animaux de l'élevage.

Qualité des sols

Le programme d'agriculture raisonnée vise à garantir la qualité des produits agricoles et à promouvoir le bien-être des animaux de l'élevage.

Protection des cultures

Appliquer des mesures de protection des cultures en favorisant les moyens préventifs (soins des plantes, rotation des cultures, biocontrôle, etc.). Utiliser les méthodes biologiques disponibles. Les produits phytosanitaires ne sont utilisés que si nécessaire, dans le strict respect des bonnes pratiques.

Par exemple, en respectant strictement les conditions d'usage des produits phytosanitaires, en évitant l'usage de produits phytosanitaires à large spectre.

Choix des produits et leur application

Assurer la qualité des produits et leur application en favorisant les méthodes préventives et l'usage de produits phytosanitaires à large spectre.



Intégration

L'agriculture raisonnée vise à garantir la qualité des produits agricoles et à promouvoir le bien-être des animaux de l'élevage.



Connaissance de l'exploitation et de son environnement

L'agriculture raisonnée vise à garantir la qualité des produits agricoles et à promouvoir le bien-être des animaux de l'élevage.



Traçabilité des produits

L'agriculture raisonnée vise à garantir la qualité des produits agricoles et à promouvoir le bien-être des animaux de l'élevage.

Prévention des risques

L'agriculture raisonnée vise à garantir la qualité des produits agricoles et à promouvoir le bien-être des animaux de l'élevage.



Fertilisation raisonnée et engrais

L'agriculture raisonnée vise à garantir la qualité des produits agricoles et à promouvoir le bien-être des animaux de l'élevage.

